



## Mes démarches devant le notaire suite à un possible vice caché

Par **jh31lor**, le **20/01/2017** à **09:58**

Bonjour,

J'ai acheté un bien immobilier l'été dernier et je ne peux déjà plus habiter ma maison car l'eau gèle dans mes canalisations (travaux de rénovations réalisés eux-même par les anciens propriétaires juste avant la vente, conduites en PER à l'extérieur protégées par une petite isolation sous bardage PVC) J'ai fait appel à mon assureur qui a envoyé un expert et j'ai fait venir deux plombiers pour qu'ils me chiffrant le coût des travaux afin que ma maison redevienne habitable (passage des tuyaux à l'intérieur de la maison). En attendant, j'ai été obligé de couper mon arrivée d'eau, je suis hébergé chez mes parents qui habitent tout près).

Quelles démarches puis-je entreprendre ? Cela peut-il être considéré comme un vice caché ?

Merci de bien vouloir m'éclairer sur le sujet.

Cordialement.